

Décision

Générale

colonial

Décision n° 432 du 17 avril 1950 :

n° 432

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

TEXTE INTÉGRAL

Mahmoud Abkar, agent de contrôle spécialisé du port de Djibouti, est licencié pour cause d'incapacité physique pour compter du 1er avril 1950. L'intéressé aura droit à une indemnité de licenciement égale à deux mois de rémunération.